



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 juillet 2023

### Gel des prix de vente des bouteilles d'eau à Mayotte

Mayotte est confrontée cette année à une sécheresse sans précédent. À l'exception de l'année 1997, il n'est jamais tombé aussi peu de pluie dans le département.

Face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement prend une mesure de gel des prix de vente des bouteilles d'eau commercialisées sur le territoire de Mayotte.

Ce gel des prix prévu par le décret n°2023-611 du 18 juillet 2023, est à effet immédiat et sera en place jusqu'au 15 décembre 2023.

Ainsi, chaque commerce ou distributeur qui assure la vente de bouteilles d'eau plate sur le territoire de Mayotte, ne pourra fixer un prix supérieur à celui qu'il pratiquait le 3 juillet 2023.

Le décret publié ce jour vise la vente au détail et la vente en gros, quel qu'en soit le mode de distribution, y compris en cas de vente en ligne.

Ce dispositif intervient de manière préventive afin de garantir une stabilité des prix des bouteilles d'eau et d'éviter toute spéculation dans les semaines ou mois à venir sur le prix de cette denrée essentielle.

Ce dispositif intervient en complément de démarches volontaristes qui sont engagées par certains acteurs économiques à l'image de l'engagement de Sodifram, Bourbon distribution Mayotte et Somaco dans le cadre du bouclier qualité prix signé le 13 juillet dernier avec l'État et le Conseil départemental.

Les services de l'État seront mobilisés pour opérer des contrôles réguliers sur le respect du décret du 19 juillet 2023 sur l'ensemble du territoire et durant les 5 prochains mois.

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976